



## Mouvement pour la rentrée 2020

---

Le Groupe de Travail d'examen des candidatures pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie s'est tenu vendredi 30 août. Ce GT a été ouvert par le Vice-recteur, Erick Roser, puis animé par la Cheffe de la Division du Personnel, Caroline André.

### La fin d'une procédure illégale

Pour la première fois depuis le transfert de compétences de 2012, ce Groupe de Travail chargé de sélectionner les enseignants du cadre Etat mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie devait se dérouler sans la participation décisionnaire des représentants issus du cadre territorial.

Cette présence active de fonctionnaires territoriaux était contraire aux dispositions réglementaires définies dans la Convention signée le 18 octobre 2011 par le Haut-Commissaire de la République et le Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Elle était de plus très préjudiciable aux intérêts des collègues métropolitains, au vu des théories autarciques défendues par certains de ces collègues lors des GT des années précédentes.

Conformément au protocole d'accord signé en 2018, suite aux constatations d'un huissier mandaté par le SNES-NC, nos collègues territoriaux étaient cette année de simples observateurs dans ce groupe de travail. A défaut de l'être par tous, ce comportement de simple observateur a été scrupuleusement respecté par le représentant territorial du SNES-NC.

### Continuité dans la démarche

Dans son préambule, le nouveau Vice-recteur a rappelé les mécanismes fondamentaux de cette sélection pour une mise à disposition (MAD) de la Nouvelle-Calédonie. Il a redit les critères principaux qui arbitrent le choix parmi les candidats ("*qualité pédagogique*", "*expérience*" et "*priorité aux premières demandes de MAD*"), tout en reconnaissant les difficultés de l'exercice, qui doit permettre un "*calibrage*" alliant "*précision*" et "*élasticité*". L'objectif est réaffirmé : favoriser la richesse des pratiques pédagogiques avec des personnels compétents, mais sans saturer les disciplines pour qu'elles puissent accueillir les éventuels futurs lauréats calédoniens.

Les représentants du SNES-NC ont souligné les difficultés que pose l'impossibilité de muter en cours de MAD, actée depuis 2017. Censée pérenniser les équipes dans les établissements de Brousse et des Iles, cette mesure n'a pas prouvé son efficacité. Le Vice-recteur s'est engagé à étudier les chiffres et à en tirer les conséquences, mais il a clairement affirmé son soutien à cette mesure prise par son prédécesseur.

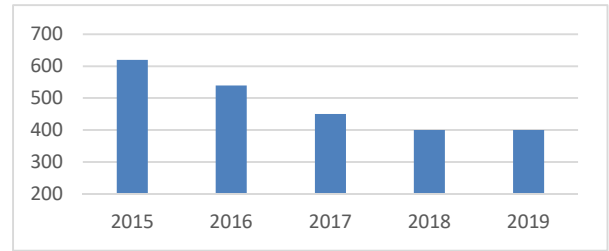
Nous avons également fait remarquer qu'une ouverture insuffisante du nombre de postes disponibles entraîne un « siphonage » du vivier de contractuels dès le début d'année, ce qui pose ensuite des problèmes pour trouver des remplaçants ; c'est par exemple le cas actuellement en Anglais, où deux postes ne sont temporairement pas pourvus dans les lycées de Nouméa par manque de Maîtres-Auxiliaires. Le Vice-recteur n'a pas développé de réponse sur ce point...

### Quelques chiffres

Le nombre de supports ouverts à la mise à disposition est de 88 pour ce mouvement 2020 ; c'est le plus faible nombre de postes jamais proposé par la Nouvelle-Calédonie (ce nombre était de 97 l'année dernière et de 140 l'année précédente). On peut s'interroger sur le nombre important de postes qui restent ainsi bloqués pour les futurs lauréats calédoniens.

S'ajoutent à ces postes vacants les 24 postes spécifiques susceptibles d'être vacants qui ont été publiés au BO du 29 août 2019.

Cette année, hors PLP et EPS, environ 400 candidats « recevables » postulaient pour une mise à disposition en Nouvelle-Calédonie. Ce nombre est stable par rapport à l'année dernière, même si la tendance est à la baisse depuis 5 ans (voir graphique ci-contre).



Nombre de candidatures à une mise à disposition

Parmi ces candidats, figurent 35 néo-titulaires calédoniens qui sont prioritaires. Ce nombre est relativement stable sur les 3 dernières années.

## Une sélection hors barème

La note de service parue au BO du 25 avril 2019 précisait que « *La sélection des candidats est effectuée sur la base d'éléments qualitatifs (lettre de motivation, curriculum vitae, comptes rendus de rendez-vous de carrière, rapports d'inspection et avis de notation administrative) déterminants et d'éléments quantitatifs (carrière, situation individuelle et familiale) permettant de départager les candidatures* ».

Nous regrettons vivement cette approche ; le barème est, selon nous, garant d'une certaine égalité dans le traitement des candidatures. Mais force est de constater que ce fonctionnement subjectif est maintenant acté par tous, et que le barème devient anecdotique.

## Des critères de sélection ... tacites !

Cette année encore, le Vice-recteur a suggéré des contraintes tacites : pas de collègues en fin de carrière, priorité aux collègues n'ayant jamais effectué un séjour en Nouvelle-Calédonie.

Ces injonctions faites aux IPR et chargés de missions qui évaluent les dossiers ne sont évidemment pas écrites dans la note de service. Elles entraînent donc un mélange disparate de comportements et d'avis, en fonction des disciplines, des besoins et des interprétations faites par lesdits IPR et chargés de missions.

Le faible nombre de candidatures dans certaines disciplines oblige de toute façon les corps d'inspection à déroger à ces « règles » iniques.

Le déroulement, discipline après discipline, s'est donc opéré en donnant d'abord priorité aux néo-titulaires calédoniens (sous réserve de leur titularisation), puis aux avis « Très favorable », puis aux avis « Favorable », le barème étant seulement là pour départager les ex-æquo dans chaque catégorie...

Autre problème : sans que cela soit même évoqué dans la note de service parue au BO du 25 avril, les candidatures dont les vœux sont jugés trop « précis » ou trop ciblés sur l'agglomération nouméenne sont écartées, alors même que la liste précise des postes vacants n'est pas officiellement connue...

Ceci pose d'autant plus problème que les vœux des candidats n'étaient pas mentionnés cette année dans les documents de travail... Les services du personnel ont justifié cette absence par les carences de la nouvelle plateforme de candidature numérique inaugurée cette année par le Ministère.

Concernant ces documents de travail, il est à noter que, visiblement pour des problèmes de communication à l'intérieur de leur syndicat, nos collègues commissaires paritaires du syndicat UT-CFE-CGC ont pris connaissance de ces documents ... le matin même du GT ! Chacun pourra apprécier le sérieux du travail de préparation de ce syndicat...

## Disciplines bloquées

Dans de nombreuses disciplines, la volonté de préserver les supports pour de futurs lauréats calédoniens et le nombre de néo-titulaires de cette année empêchent toute mise à disposition en 2020 pour des collègues métropolitains.

C'est le cas notamment en SVT, Mathématiques, Technologie, Sciences Physiques, Arts Plastiques, Biochimie Biologie. Comme nous le notions déjà l'année dernière, il est à craindre que cette situation perdure pour certaines de ces disciplines.

## Bilan

Au final, 88 collègues ont été « sélectionnés » pour participer au mouvement intra qui devrait se tenir en octobre ; parmi eux, on trouve seulement 53 candidatures extérieures à la Nouvelle-Calédonie. Des listes complémentaires par discipline ont été constituées chaque fois que cela était possible, afin de pallier les défections de dernière minute.

Nous rappelons aux collègues sélectionnés que leur candidature sera définitivement retenue au mouvement intra à la condition que leurs vœux leur permettent d'obtenir un poste vacant. Par exemple, un collègue qui a formulé le vœu « Nouvelle-Calédonie » est sûr de se voir proposer un poste ; a contrario, un collègue qui aurait demandé uniquement des établissements sur Nouméa n'obtiendra pas de mutation si aucun poste n'est disponible sur Nouméa, ou si les postes sur Nouméa ont été obtenus par des collègues locaux ayant un meilleur barème. Il n'y a pas d'extension sur les vœux.

Vous trouverez ci-dessous un tableau complet répertoriant, par discipline, le nombre de postes disponibles. **Ces chiffres peuvent évoluer à la marge en fonction des arbitrages auxquels procédera le Vice-recteur dans les prochains jours.**

DISCIPLINES	Rappel 2019	Capacité d'accueil 2020	Néo-titulaires calédoniens	Entrants	Liste complémentaire
ANGLAIS	2	6	4	2	5
DOCUMENTATION	6	8	1	6	3
ECO-GESTION COM	2	3	2	1	1
ECO-GESTION COMPTA FIN	2	3	1	2	1
ECO-GESTION MKT	2	1	-	1	4
EDUCATION MUSICALE	5	7	3	4	-
EDUCATION (CPE)	3	6	1	5	2
ESPAGNOL	14	5	2	3	4
HISTOIRE GEO	8	9	2	7	4
ITALIEN	-	1	1	-	-
JAPONAIS	-	1	1	-	-
LETTRES CLASSIQUES	2	1	-	1	1
LETTRES MODERNES	12	18	5	13	6
MATHEMATIQUES	15	5	5	-	2
ORIENTATION	5	2	-	2	3
PHILOSOPHIE	3	2	-	2	1
SCIENCES PHYSIQUES	5	3	3	-	1
SES	4	1	-	1	2
SII ARCH. CONST.	-	1	1	-	
SII ING. MECA.	-	4	2	2	1
STMS	-	2	1	1	2
SVT		0	-	-	2

Les disciplines qui ne figurent pas dans ce tableau ne proposent pas de capacité d'accueil pour 2020

